

I BUT DU COURS

Dans son ouvrage *L'Âge séculier*, Charles Taylor constate que ce qui caractérise l'évolution du monde moderne en Occident n'est pas l'évacuation de la religiosité et de la spiritualité, mais bien la diversité des visions du monde et des conceptions de la vie bonne. En fait, ce qui peut être potentiellement troublant, plus encore que la pluralisation des visions du monde, c'est surtout le fait que des gens qui nous semblent rationnels, raisonnables et menant une bonne vie — une vie peut-être même plus satisfaisante, équilibrée et pourvue de sens que la nôtre? — aient des croyances et des valeurs sensiblement différentes des nôtres.

Le « pluralisme moral » — c'est-à-dire la diversité des valeurs, plans de vie ou conceptions du bien épousés par les individus — s'est ainsi graduellement imposé comme l'une des caractéristiques structurantes des sociétés modernes qui reconnaissent l'autonomie morale des individus. Le pluralisme moral constitue, selon John Rawls, le défi éthique et politique le plus important auquel les sociétés modernes sont confrontées.

Dans ce séminaire, qui se situe au confluent de la philosophie, du droit, des sciences sociales et des sciences des religions, nous réfléchirons à la place de la religion dans l'espace publique, à la recomposition de l'expérience religieuse et spirituelle, aux rapports entre le pouvoir politique et les religions, aux conceptions de la laïcité, aux fondements de la tolérance et de la liberté de conscience, ainsi qu'à la légitimité des demandes d'accommodement fondées sur des croyances religieuses.

Le séminaire et le cycle de conférences publiques interdisciplinaires *Sécularité, laïcité et diversité* sont patronnés par le Fonds François-et-Rachel-Routhier, qui vise à soutenir la recherche en sciences humaines et sociales en appui à l'humanisation.

II OBJECTIFS

Objectifs de connaissance :

- a. Comprendre la source, le sens et la portée du sécularisme, du pluralisme moral et de la liberté de conscience, et réfléchir aux rapports entre les conceptions séculières et spirituelles de la vie bonne.
- b. Cerner les enjeux philosophiques, juridiques et politiques soulevés par la jurisprudence en matière de liberté de conscience et de religion et d'accommodement raisonnable; apprendre à penser les conflits de droits (liberté de religion vs égalité des sexes; autorité parentale et liberté de religion vs droits des enfants, etc.)

- c. Comprendre les différences les plus saillantes entre les conceptions « républicaine », « libérale », « pluraliste » et « conservatrice » de la laïcité.

Objectifs d'habiletés intellectuelles :

- a. Développer sa capacité à lire des textes scientifiques de façon rigoureuse, ainsi qu'à synthétiser et à critiquer la pensée des auteurs étudiés;
- b. Développer sa capacité d'exprimer sa pensée de façon claire, de dialoguer et participer à l'exploration conjointe de questions philosophiques et pratiques.
- c. Développer sa capacité à penser tous les niveaux de généralité, à intégrer les perspectives normatives et empiriques ainsi que les contributions des diverses disciplines qui seront mobilisées dans le séminaire (philosophie, droit, science politique, sociologie et science des religions)
- d. Permettre à l'étudiant de clarifier, préciser et nuancer ses positions personnelles face aux diverses questions liées au sécularisme, au pluralisme moral et à la liberté de conscience et, ce faisant, de mieux comprendre sa propre société et le monde dans lequel il vit.

III CONTENU (le programme de lecture reste à préciser)

1. 13 janvier : présentation du séminaire

2. 20 janvier : Charles Taylor, professeur émérite de philosophie, Université McGill, « Pourquoi cibler la religion ? »

* Conférence publique à 19h00, Auditorium Jean-Paul Tardif (salle 1334) au Pavillon La Laurentienne

Lecture obligatoire :

Jocelyn Maclure et Charles Taylor, *Laïcité et liberté de conscience*, Partie 1.

3. 27 janvier : Pauline Côté, Département de science politique, « Religion, laïcité et problèmes publics : à quand le retour à la raison? »

4. 3 février : François Boucher, chercheur postdoctoral au Centre de recherche interuniversitaire en éthique

Lecture obligatoire :

François Boucher, «Une société libre, démocratique et laïque peut-elle autoriser le financement public des écoles privées à vocation religieuse? »

Jocelyn Maclure et Charles Taylor, *Laïcité et liberté de conscience*, Partie 2.

Lecture complémentaire :

Eammon Callan, *Educating Citizens*, « Common schools, separate schools », Oxford University Press, 1997.

Daniel Weinstock, « Une philosophie politique de l'école », *Éducation et francophonie*, 2008, vol. 36, no. 2, p. 31-46.

Jugement de la Cour supérieure, *Loyola High School c. Michelle COURCHESNE*, 18 juin 2010.

5. 10 février : Christelle Landheer-Cieslak, Faculté de droit, sur les thèmes de l'autorité parentale, de la liberté de religion et du refus de traitement. Titre à préciser.

Lecture obligatoire :

Cour suprême du Canada, A.C. c. Manitoba (<http://scc-csc.lexum.com/scc-csc/scc-csc/fr/item/7795/index.do>)

6. 17 février : à confirmer

7. 24 février : Guy Jobin, Faculté de théologie et de science des religions, Jürgen Habermas et le statut de la religion dans la sphère publique. Titre à préciser.

8. 10 mars : Claire L'Heureux-Dubé, ex-juge de la Cour suprême du Canada, La jurisprudence canadienne sur la liberté de religion et l'égalité entre les hommes et les femmes. Titre à préciser.

9. 17 mars : Soumaya Mestiri, Département de philosophie, Université de Tunis, Laïcité, liberté de conscience et égalité en Tunisie. Titre à préciser.

* Conférence publique à 19h00, Auditorium Jean-Paul Tardif (salle 1334) au Pavillon La Laurentienne

10. 24 mars : Anne Fortin, Faculté de théologie et de science des religions, Les rapports au religieux au Québec et dans le monde.

31 mars : pas de séminaire

11. 7 avril : Nilüfer Göle, sociologie, EHESS, La laïcité en France et en Turquie. Titre à préciser.

* Conférence publique à 19h00, Auditorium Jean-Paul Tardif (salle 1334) au Pavillon La Laurentienne

12. 23 avril : colloque étudiant

13. 24 avril : colloque étudiant. Conférence de clôture du colloque étudiant par Louis-Philippe Lampron, Faculté de droit, Université Laval. Titre à préciser.

IV FORMULE PÉDAGOGIQUE

La formule retenue sera celle du *séminaire de recherche interdisciplinaire*. Le but de cette formule est de préparer l'étudiant à la recherche et à l'enseignement. Des professeurs-chercheurs de différentes disciplines, ainsi que trois grands conférenciers, présenteront le fruit de leur réflexion et en discuteront avec les étudiants. L'objectif ultime est qu'étudiants et professeurs enrichissent leur compréhension des théories et des phénomènes étudiés par la médiation des lectures et des discussions hebdomadaires. La lecture attentive des textes est une condition essentielle au bon déroulement du séminaire. Les étudiants devront aussi déposer de courts commentaires à propos des lectures obligatoires sur le forum ENA.

Trois grandes conférences publiques en soirée compléteront le séminaire, et un colloque étudiant le clôturera. Les étudiants présenteront leur travail de recherche. Un maximum de trois textes écrits et présentés par des étudiants pourraient être publiés dans l'ouvrage collectif *Sécularité, laïcité et diversité* qui devrait paraître en 2016.

V LECTURES OBLIGATOIRES

- Des textes choisis par les conférenciers invités
- Jocelyn Maclure et Charles Taylor, *Laïcité et liberté de conscience*, Boréal, 2010.

VI ÉVALUATIONS

- 1) 10 commentaires critiques, d'une page ou moins, sur les lectures obligatoires. Le commentaire critique doit cerner, de façon très concise, le ou les principaux problèmes soulevés par la thèse de l'auteur étudié et poser quelques questions sur lesquelles nous pourrions revenir durant la période de discussion. Les commentaires doivent être déposés sur le forum ENA le jour précédant le séminaire. Cet exercice a pour but de favoriser la distance critique par rapport aux textes étudiés. *20% de la note finale.*
- 2) Une présentation de 20 minutes lors du colloque étudiant (23-24 avril 2015). L'étudiant présente la problématique et la thèse défendue dans son travail de recherche. *20% de la note finale.*
- 3) 3 avril : remise du plan détaillé du travail de recherche. Le plan doit inclure un résumé d'un paragraphe de la problématique, la structure envisagée du texte et une bibliographie provisoire. *10% de la note finale.*

- 4) 1^{er} mai : Un travail de recherche de 15 pages (interligne double, times 12, excluant la bibliographie) sur un des thèmes abordés dans le cours ou un thème connexe. Critères de correction : compréhension du thème, qualité de la recherche, clarté et rigueur de l'argumentation et qualité de la langue. *40% de la note finale.*
- 5) Participation au séminaire. *10% de la note finale*

Notation selon l'échelle en vigueur à la Faculté de philosophie.

Des points seront enlevés pour les incorrections de la langue (voir *Politique du français* disponible sur le site web de la Faculté de philosophie).

Le plagiat est tout à fait proscrit. Se référer au site Internet de la Faculté et au *Règlement des études*.

Étudiants ayant un handicap : Voir la *Procédure de mise en application des mesures d'accommodations scolaires*, à l'adresse suivante :

<http://www.aide.ulaval.ca/cms/site/cocp/pid/1936>